

police de Biddeford ne prêtait et ne devait prêter à la police canadienne qu'une assistance passive.

Dans sa nouvelle confession, Guillemain persista dans ses accusations contre Mme Laplante, mais il lui adjoignit un complice, M. Louis Tétrault, de St-Liboire.

Plus tard, Guillemain devint plus loquace et donna des détails sur le crime.

Il dit que pour complaire à sa tante, il tua son oncle d'un coup de bâton, puis, qu'il enleva de son portefeuille l'argent qu'il contenait. Selon lui, sa tante aurait retenu \$200 sur cette somme et lui aurait donné \$80.

Ces bruits couraient à St-Liboire avant l'extradition de Guillemain. On n'y ajoutait qu'une foi limitée, cependant Mme Laplante et Louis Tétrault étaient secrètement gardés à vue. Ni l'un ni l'autre n'auraient pu tenter de quitter la paroisse sans être mis en état d'arrestation.

Avant de voir tomber les accusations calomnieuses de Guillemain, voyons comment ceux qu'il accusait de complicité accueillirent cette grave accusation.

Mme Laplante, nous l'avons vu, se contentait de protester doucement contre cette infamie. Du reste, personne ne croyait sérieusement à sa participation au meurtre de son mari qu'elle aimait tendrement et de qui elle était aimée non moins tendrement.

Quant à Louis Tétrault, c'était une autre affaire. Avant l'accusation de Guillemain on l'avait soupçonné. Il est vrai de dire que les soupçons qui l'atteignaient ne reposaient que sur des notions excessivement vagues. C'est surtout à cause de l'embarras dans lequel étaient ses affaires que l'on supposait tout bas qu'il aurait bien pu avoir la tentation de s'approprier la somme dont Johnny Laplante était porteur le 30 octobre.

Louis Laplante demeure assez loin du centre du village, à 40 arpents environ de la maison de Laplante.

Il apprit sans émotion l'accusation dont le chargeait Guillemain.

—Il peut bien dire tout ce qu'il voudra, fit-il en souriant à quelqu'un qui lui parlait de la chose; moi, je ne sais rien de plus que tout le monde ne connaisse. Tout ce que je sais de l'affaire je l'ai appris après le meurtre et un des derniers de la paroisse.

Et il ajouta :

—Je n'ai jamais adressé la parole à Guillemain et je ne le connais que pour l'avoir vu passer quelquefois.

Bref, Louis Tétrault manifesta toujours le plus profond dédain pour les accusations de Guillemain, et, comme tout le monde, il ne voulait pas croire que l'accusé, si jeune et si faible, ait pu frapper Laplante de manière à le tuer d'un seul coup.

Le 18 novembre, vers six heures du soir, le substitut du procureur-général, M. Blanchet et le détective Lambert, se rendirent chez Louis Tétrault pour y faire une perquisition avant d'aller à Biddeford prendre livraison du prisonnier.

Louis Tétrault se prêta de bonne grâce à cette opération et aida